



Accident voiture bus

Par **JPM92**, le **24/02/2024** à **15:42**

Bonjour à tous,

J'ai eu un accident avec un bus dans un virage sur un rétrécissement de deux voies sur une voie.

J'ai un différent avec mon assurance qui maintient ma responsabilité à 100% :

" Nous maintenons notre position, conformément à "l'article R412-11 du code de la route précise qu'un bus quittant son arrêt en agglomération est prioritaire. Le chauffeur de bus doit signaler son intention de quitter l'arrêt en actionnant son clignotant. Le conducteur arrivant derrière l'autocar doit donc freiner et même s'arrêter si nécessaire. "

J'ai une toute autre interprétation de cet accident :

1. **Le bus ne quittait pas son arrêt.** L'arrêt du bus se trouve à plus de 50 mètres du lieu de l'impact. On est donc bien au-delà des lignes zigzags jaunes qui matérialisent la zone d'arrêt du bus. Nous avons d'ailleurs passé un feu de signalisation situé entre l'arrêt du bus et le lieu de l'impact.

2. **Le bus n'avait pas son clignotant actionné** étant donné qu'il était déjà loin de sa zone d'arrêt. Le bus était au bout de la file de droite. Il pouvait donc tourner à droite au lieu de partir brutalement à gauche comme il l'a fait.

De mon côté j'étais sur la file de gauche pour tourner à gauche. Il n'y avait aucune ambiguïté possible sur mes intentions. Ce n'était pas le cas du bus.

Je suis engagé dans le virage lorsque, je le vois me foncer dessus. Du coup je m'arrête au tout début du virage coincé par un terre-plein. Je klaxonne, mon véhicule à l'arrêt, pour l'avertir. C'est à cet instant qu'il me voit. Je suis à l'arrêt total et le bus me percute.

C'est bien le bus qui m'a percuté. Le chauffeur écrit d'ailleurs dans ses observations - "je ne vois personne". Il me dira d'ailleurs avoir été perturbé par son téléphone avant de se rétracter.

Chaque conducteur est responsable de ses angles morts. Je ne suis pas responsable du fait que ce chauffeur était déconcentré et regardait ailleurs.

Mon sentiment c'est que le chauffeur du bus a une responsabilité et qu'à minima il y a une responsabilité partagée dans cet accident.

J'aimerais avoir l'avis de la communauté car j'ai fait une réclamation à mon assurance qui

maintient mon entière responsabilité.

Merci à tous !

Par **Chaber**, le **24/02/2024** à **17:58**

Bonjour

Avez-vous établi un constat amiable?

Si oui quelles sont les croix cochées? Comment est fait le plan?

Par **JPM92**, le **24/02/2024** à **18:16**

Bonjour, merci de votre réponse. Il y a eu un constat signé par chacun de nous.

Je n'avais pas vu les colonnes avec les cases à cocher.

Le chauffeur du bus à cocher 2A - "quittait un stationnement."

Quant à moi je découvre au travers de votre question que j'aurais dû cocher les circonstances dans la colonne B.

Je n'ai rien coché.

Est-ce que cet oubli serait mon erreur ?

Du coup l'assurance a penché en faveur du chauffeur de bus ?

Dans le recours auprès de l'assurance j'ai bien mis que j'étais à l'arrêt ce qui revenait à cocher la case 1 b.

Seul le constat fait foi selon vous dans ce type d'affaire ?

N'ayant rien coché c'est le chauffeur du bus qui est privilégié puisque lui a coché une circonstance et pas moi ?

Merci encore.

Par **Chaber**, le **24/02/2024** à **18:21**

bonjour

Compte tenu du constat amiable signé par les parties votre assureur ne peut qu'appliquer l'art du code la route dont il vous donne copie

" Nous maintenons notre position, conformément à "l'article R412-11 du code de la route précise qu'un bus quittant son arrêt en agglomération est prioritaire. Le chauffeur de bus doit signaler son intention de quitter l'arrêt en actionnant son clignotant. Le conducteur arrivant derrière l'autocar doit donc freiner et même s'arrêter si nécessaire. "

Par **janus2fr**, le **24/02/2024** à **19:03**

[quote]

Le chauffeur du bus à cocher 2A - "quittait un stationnement."

[/quote]

Bonjour,

Et comme vous avez signé le constat, vous confirmez votre accord avec cela, donc officiellement, le bus quittait son arrêt et avait priorité.

La prochaine fois, faites très attention à la rédaction du constat...